

COMMUNE DE RAIMBEAUCOURT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 30 JUIN 2017 – 19h30

Il est procédé à l'appel :

Etaient présents : M. Alain MENSION, Maire

MMmes Karine SKOTAREK – Geneviève LECLERCQ – Christian LANGELIN – Laurent LENNE – Francis DERIN – Maria IULIANO – Michel COURTECUISSÉ – Bernard TRICOT – Pascal KACZMARCZYK – Maryline MARLIERE – Pascaline VITELLARO – Salvatore BELLU – David MORTREUX – Cédric STICKER – Renelle LOLIVIER – Erick CHARTON.

Etaient absents excusés représentés : MMmes Isabelle BRESSAN représentée par Geneviève LECLERCQ – Monique BOURDEAUDUCQ représentée par Maryline MARLIERE – Marie-Louise LEMAIRE représentée par Pascaline VITELLARO – Thérèse THELLIEZ représentée par Bernard TRICOT – Anne-Josèphe RIFFELAERE représentée par Erick CHARTON – Betty VANGAEVEREN représentée par Alain MENSION – Sébastien MANCHE représenté par David MORTREUX – Géraldine GUEUDIN représentée par Karine SKOTAREK.

Etaient absents excusés : MMme Solange LA GANGA – Bruno BARCA.

Le quorum étant atteint, M. Alain MENSION, Maire de Raimbeaucourt, ouvre la séance. Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe, est désignée, avec l'accord du Conseil Municipal, secrétaire de séance.

1. Organisation du temps scolaire – Retour à la semaine de quatre jours – Avis du Conseil Municipal.

M. le Maire donne la parole à Mme Geneviève Leclercq, Adjointe déléguée à l'école, aux activités périscolaires et à l'accueil de loisirs, qui rappelle que depuis la rentrée scolaire 2013 et conformément à la réforme des rythmes scolaires qui imposait une répartition de la semaine d'enseignement de 24 heures en neuf demi-journées, les élèves de Raimbeaucourt ont classe les lundi, mardi, jeudi, vendredi jusque 15h30 ou jusque 15h15 pour l'école Victor Hugo et le mercredi jusque 11h30 pour les trois écoles et qu'outre le service de garderie qui fonctionne matin et soir, la commune a mis en place des Activités Pédagogiques Périscolaires (APP) qui se déroulent chaque jour (sauf le mercredi) à partir de 15h30 jusque 17h30.

Mme Leclercq précise qu'aujourd'hui, le Ministre de l'Education nationale envisage de donner aux communes la possibilité de revenir, à compter de la rentrée de septembre 2017, à une organisation du temps scolaire sur quatre jours et la municipalité souhaite souscrire à cette nouvelle organisation. Les élèves pourraient donc être accueillis les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30, de 13h15 à 16h15 pour l'école Victor Hugo, de 13h30 à 16h30 pour

les écoles Jules Ferry et Suzanne Lanoy, soit 3h00 par demi-journée et 6h00 par jour avec une pause méridienne de 2 heures pour les écoles Suzanne Lanoy et Jules Ferry et de 1h45 pour l'école Victor Hugo.

Elle indique que dans l'attente de la parution du ou des textes officiel(s) qui pourrait (ent) prévoir une mise en œuvre dès le mois de septembre prochain, Mme l'Inspectrice de l'Education nationale ainsi que les directeurs des écoles ont été saisis pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour de leurs prochains conseils d'école afin de recueillir leur avis. Mme Leclercq précise que depuis l'envoi de la convocation aux Conseillers Municipaux, le ministère de l'Education nationale a publié le décret relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Elle explique par ailleurs qu'il est apparu souhaitable de consulter, pour avis, le Conseil Municipal sur cette modification de l'organisation du temps scolaire. Elle ajoute que cette éventuelle modification s'inscrit dans le cadre des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques données par les directeurs académiques des services de l'Education nationale.

M. Charton souhaite connaître les évolutions de la question depuis l'envoi de la convocation de la réunion au Conseil Municipal et notamment par rapport aux conseils d'école.

M. le Maire rappelle tout d'abord que depuis la réception de la convocation du Conseil Municipal par les élus, le ministère de l'Education nationale a fait paraître le décret portant sur l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques qui précise d'ailleurs que le Directeur Académique des services de l'Education Nationale (DASEN) peut, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire.

Ensuite, il explique que la municipalité avait anticipé la démarche puisque dès le mois de mai, le DASEN avait été informé de la volonté de la commune de souscrire à cette nouvelle organisation. De plus, l'Inspectrice de l'Education nationale et les directeurs d'école avaient été saisis pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour de leurs conseils d'école respectifs.

M. le Maire indique que dans l'attente de la parution des textes officiels, les écoles Suzanne Lanoy et Victor Hugo ont réuni leurs conseils et inscrit ce point à l'ordre du jour. Les parents consultés ont émis à environ 70 % un avis favorable au retour à la semaine de quatre jours ainsi que la majorité des enseignants. Pour l'école Jules Ferry, aucune précision ne peut être donnée, le conseil n'ayant pu être convoqué. Désormais, et suite à la publication du décret, les conseils d'école se réuniront en session extraordinaire pour débattre de cette nouvelle organisation scolaire. Les réunions sont prévues le 04 juillet pour l'école Jules Ferry et le 06 juillet pour les écoles Suzanne Lanoy et Victor Hugo.

Il précise par ailleurs que les associations locales, qui avaient perdu nombre de leurs adhérents, sont très favorables à cette modification et que certaines d'entre elles envisagent déjà le développement de nouvelles activités.

M. le Maire explique de plus qu'il a été proposé aux parents de mettre en place une garderie le mercredi de 7h à 13h et ce, à valeur de test jusqu'aux vacances de la Toussaint. Il rappelle en effet que la garderie organisée précédemment l'après-midi, tant pour l'école Victor Hugo que pour les écoles du centre, n'était fréquentée que par un à trois enfants, d'où sa suppression.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- de mettre en place à compter de la prochaine rentrée la nouvelle organisation scolaire sur quatre jours comme suit :
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30, de 13h15 à 16h15 pour l'école Victor Hugo, de 13h30 à 16h30 pour les écoles Jules Ferry et Suzanne Lanoy, soit 3h00 par demi-journée et 6h00 par jour avec une pause méridienne de 2 heures pour les écoles Suzanne Lanoy et Jules Ferry et de 1h45 pour l'école Victor Hugo.
- de supprimer les Activités Pédagogiques Périscolaires,
- de maintenir la garderie du matin et du soir, avant et après la classe,
- d'instaurer une garderie le mercredi de 7h à 13h, sachant que ce service sera testé jusqu'aux vacances de la Toussaint au-delà desquelles il pourra soit être maintenu avec d'éventuelles adaptations, soit être supprimé.

M. Charton indique qu'il a bien entendu l'exposé et bien noté les avis a priori favorables des conseils d'écoles, a priori car celui de l'école Jules Ferry ne s'est pas réuni. Ce qui est dommage c'est que ce projet était ambitieux et qu'il prenait en compte la fatigue de l'enfant dans la journée. De fait, il indique que les élus de l'opposition s'abstiendront notamment parce que, pour ce projet, une décision a été prise rapidement après les élections présidentielles et législatives sans savoir si une autre solution existe quant à la prise en compte des longues journées des enfants en bas âge.

M. le Maire procède au vote : adopté par vingt-cinq voix pour, deux abstentions.

2. Réaménagement du Centre Bourg – Aménagement des abords de la mairie et du CCAS – Avenant n°1 au marché de travaux.

M. le Maire explique qu'en raison de la modification de l'emprise de l'extension du CCAS qui influe sur le pavage, le mobilier, l'éclairage, etc. et de l'ajout d'une borne incongelable, la masse initiale des travaux est modifiée et qu'à cet effet, il y a lieu d'établir un avenant au marché de travaux, soit :

- montant initial du marché	: 333 559,88 € HT
- nouveau montant du marché	: 341 543,18 € HT
- montant de l'avenant	: 7 983,30 € HT
- pourcentage d'augmentation du marché	: 2,39 %

Il propose au Conseil Municipal :

- d'accepter l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement des abords de la mairie et du CCAS,
- de l'autoriser à le signer.

M. le Maire rappelle que l'avenant n°1 détaillé ainsi que les devis de l'entreprise PINSON étaient joints en annexe de la convocation à la réunion, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune et il procède au vote : adopté à l'unanimité.

3. Subvention exceptionnelle à octroyer.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer à la Gymnastique La Jeune France une subvention exceptionnelle de 400 ,00 € correspondant à 50 % du coût de l'acquisition de matériels que doit effectuer l'association.

En réponse à la question de M. Charton, il précise qu'il s'agit de deux espaliers et d'une demi-courbette qui s'installe soit sur l'espalier, soit sur le sol et il procède au vote : adopté à l'unanimité.

4. Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de la commune – Article L 2122-22 du CGCT.

. Droit de préemption

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la réunion du Conseil Municipal en date du 29 mai 2017, le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé.

5. Questions diverses.

M. Charton rend hommage à Mme Simone Veil, décédée ce vendredi. Il salue son engagement auprès des femmes avec la légalisation de l'IVG, son engagement politique tant au niveau européen que national et rappelle les épreuves douloureuses qu'elle a traversées durant sa jeunesse avec notamment sa déportation avec sa famille à Auschwitz.

Pour M. le Maire, Mme Veil était en effet une très grande dame et sa disparition représente en effet une perte sensible pour le pays.

Plus aucune question n'étant posée, M. le Maire lève la séance.